**Serpsy veille …**

Date : 28/06/23

Veilleur : Dominique

Champ de veille concerné : Veille professionnelle

Source de l’information : Dépêche APM

Synthèse de l’information :

Former les professionnels à une approche genrée de la santé au travail, une des préconisations du rapport sénatorial sur la santé des femmes au travail. Rôle pivot de la médecine du travail, elle-même sinistrée dans nombre d’établissements.

23 recommandations autour de 3 axes :

- former à une approche genrée (« chausser systématiquement les lunettes du genre »).

- rôle pivot de la médecine du travail, une stratégie nationale globale pour la santé des femmes au travail

- focus sur les métiers du *care*. Qui prend soin de celles qui prennent soin de nous ? interrogent les sénatrices.

Degré d’intérêt de l’information (de 1 -sans intérêt- à 10 – de la plus haute importance, à exploiter toutes affaires cessantes-) : 9

Cette information est-elle de nature à **impacter l’organisation de Serpsy** en tant qu’organisme de formation ? De quelle façon ? Quelles Suggestions ?

Réfléchir à la prise en compte de la formation à une approche genrée que nous avions abordée lors d’une de nos journées. L’écrasante majorité des stagiaires dans nos formations sont des femmes.

Suivi des suggestions : Madeleine, Jacqueline

Cette information modifie-t-elle le **contenu de la formation** ? De quelle façon ? Quelles suggestions ?

Oui, à réfléchir collectivement, peut-être sous la forme formation de formateurs ou de formatrices.

Suivi des suggestions :

Cette information peut-elle **modifier la formation** dédiée à l’entretien clinique infirmier **sur un plan pédagogique** ? Une autre formation ? De quelle façon ? Quelles suggestions ?

Oui, l’inclure en sous-jacence dans le discours sur l’entretien. Y réfléchir collectivement. Question de l’APP et de la supervision d’équipes.

Suivi des suggestions :

Quels sont les aspects bénéfiques de la mise en place des changements suggérés par cette information ?

Une meilleure santé physique et psychique des soignantes.

Peut-on craindre quelques effets pervers à la mise en place des changements suggérés par cette information. Lesquels ?

Non.

Cette information contribue-t-elle à stigmatiser les personnes souffrant de troubles psychiques ou ceux qui leur proposent des soins ? De quelle façon ? Comment Serpsy doit-elle se positionner ? Quelles suggestions ?

A priori non.

Suivi des suggestions :

Cette information a-t-elle des répercussions politiques ou syndicales ? De quelle façon ? Comment Serpsy doit-elle se positionner ? Doit-elle prendre contact avec d’autres associations, syndicats pour s’opposer de manière plus efficace ? Lesquels ? Quelles suggestions ?

Evidemment, c’est un positionnement politique. Economique également : comment faire face à ces questions avec un nombre insuffisant de médecins du travail, dans une période de pénurie médicale ?

Suivi des suggestions : Dominique, Madeleine, Jacqueline

Libre expression des membres de l’association :

Fiche suivi par :